

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

Le jeudi 7 avril 2022 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Coralie GERAULT, Annabelle FOUQUET, Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Aurore BIBRON (arrivée à 20h25), Josiane COUILLEAUX et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Loïc JORRE (arrivé à 20h30), Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : René VAUGEUIS

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. MAYENNE COMMUNAUTE : RAPPORT CLECT
- II. DPU : 8 RUE DE LA HAUTE PERRIERE
- III. COTISATION RESEAU DES COLLECTIVITES ANNEE 2022
- IV. BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON -VALEUR
- V. QUESTIONS DIVERSES

I- MAYENNE COMMUNAUTE : RAPPORT CLECT

Mickaël DELAHAYE présente au conseil le rapport final de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 17 mars 2022 relatif au dossier Autorité Organisatrice de la Mobilité :

Avant le transfert de cette compétence à Mayenne Communauté, seule la Ville de Mayenne exerçait des actions entrant dans ce cadre et s'avère donc être la seule Commune à être concernée par la CLECT du 17 mars 2022.

En fonctionnement, la principale dépense relevait du transport urbain et en recette, le service était financé par le versement transport.

En investissement, un coût moyen annualisé a été validé par la CLECT pour les poteaux des arrêts de bus indispensables à l'exercice du transport urbain. Par ailleurs, des investissements liés aux mobilités douces ont été retenus par la CLECT.

Afin de respecter le principe de neutralité budgétaire, la CLECT a évalué les charges nettes transférées par la Ville de Mayenne à Mayenne Communauté. Il est précisé que sur les mêmes bases, la minoration prévue de l'attribution de compensation pour 2022 intégrera aussi la période du 1/07/2021 au 31/12/2021.

La synthèse annuelle se présente comme suit et constituera la référence pour la minoration dans la durée de l'attribution de compensation de la Ville de Mayenne :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Evaluation annuelle des charges nettes transférées par la Ville de Mayenne	145 565	4 067	149 632

DELIBERATION : Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les conclusions concernant le rapport de la CLECT du 17 mars 2022 relatif au transfert de la compétence dite AOM effectif à compter du 01/07/2021.

II- DPU : 8 RUE DE LA HAUTE PERRIERE

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas préempter pour le bien 8 rue de la Haute Perrière.

III-COTISATION RESEAU DES COLLECTIVITES ANNEE 2022

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la cotisation de Synergie du réseau des collectivités pour l'année 2022 pour 0€ du fait d'une prise en charge de 50% par Mayenne Communauté pour les exercices 2021 et 2022 sachant que la commune de Commer avait payé à 100% la charge de l'année 2021.

IV-BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR

Mickaël Delahaye informe le conseil que le comptable public demande de passer la créance en non-valeur d'un administré suite à un effacement de dette de la commission de surendettement pour les montants suivants : 133,23€+414€ (assainissement + loyer).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les créances en non-valeur pour la somme totale de 547,23€ TTC.

V-QUESTIONS DIVERSES

Relance commerce

Mickaël Delahaye informe le conseil que les offres de la commune concernant le fonds de commerce faite auprès du Bar « Chez Sam » ont été refusées.

Le conseil aborde ensuite le sujet pour dynamiser la commune.

Mickaël Delahaye propose de rencontrer l'association Aides et initiatives ainsi que le Comité des fêtes pour échanger sur des perspectives qui font suite à des échanges de l'assemblée générale de l'association Aides et initiatives. Une campagne de communication et la rencontre de différents acteurs économiques vont être réalisés dans les prochaines semaines pour étudier des pistes de développement commercial sur notre commune.

Logements séniors

Mickaël Delahaye informe le conseil qu'il a eu un contact avec une société qui rénovent des bâtiments ou construisent de grandes maisons pour créer une colocation pour séniors. Le conseil est plutôt très favorable à ce type de projet.

Recrutement agent technique

Mickaël Delahaye informe le conseil qu'un nouvel agent technique a intégré, à l'essai, l'équipe technique pour son renfort estival comme chaque année.

Location salle de la mairie : Vin d'honneur mariage et sépulture (caution)

Mickaël Delahaye propose au conseil de mettre en place une caution de ménage d'un montant de 50€ concernant la salle de la mairie pour les vins d'honneur et les sépultures tout en laissant la gratuité de cette salle pour ces évènements. Cette caution pourra être encaissée si le ménage n'est pas réalisé à la fin de la prestation.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de mettre en place une caution de 50€ de ménage pour la mise à disposition de la salle de la mairie lors de vin d'honneur et de sépulture.

 **Planning de permanence des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 jusqu'à 19h**

Le 10 avril 2022 :

Créneaux horaires	Conseillers municipaux présents
8h-10h45	Stéphane, Mickael, Raymond, Aurore
10h45-13h30	Damien, Josiane, Coralie
13h30-16h15	Marie-Claude, Loïc, Sandrine
16h15-19h	Christelle, Daniel, Denis
Dépouillement	Christelle, Mickael, Sandrine, Daniel, Denis, Marie-Claude

Le 24 avril 2022 :

Créneaux horaires	Conseillers municipaux présents
8h-10h45	Mickael, Raymond, Stéphane
10h45-13h30	Christelle, Josiane, Aline
13h30-16h15	Annabelle, Loïc, Benjamin
16h15-19h	Marie-Claude, René ?, Daniel, Denis
Dépouillement	Christelle, Mickael, Josiane, Daniel, Denis, Coralie, Aurore, Annabelle

Il est 22h50, la séance est levée.

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON